

FORMATEUR VIDÉASTE NIVEAU 1

Fiche de brevet

Prérogatives

- planifier et conduire des cours de plongeur vidéaste niveau 1 et participer à l'évaluation
- promouvoir la vidéo subaquatique au niveau des départements et des clubs (animateur, promoteur, coordinateur, agent de liaison, assistant et conseiller)

Conditions de candidature

- être licencié à la F.F.E.S.S.M,
- contrôle médical : se conformer aux préconisations, conformément à la réglementation fédérale,
- être titulaire, au minimum, du brevet de plongeur niveau 2,
- détenir le RIFA Plongée,
- être âgé de 18 ans minimum,
- avoir effectué au moins 50 plongées en milieu naturel validées sur son carnet de plongée,
- posséder le brevet de plongeur vidéaste niveau 2
- avoir suivi l'unité de valeur pédagogique (UVP) commune aux commissions culturelle ou le stage initial du E1 de la technique ou être titulaire du E1 ou d'un brevet de formateur d'une commission culturelle
- Avoir réalisé un autre vidéogramme que celui réalisé pour son PV2, monté entièrement par lui même (hors critères artistiques du montage demandé PV3) pour le stage préparatoire d'une durée maximum de 3 minutes.
- Posséder son propre matériel de prise de vue, éclairage inclus

Organisation de la formation

Sous réserve d'avoir au préalable les bases de la pédagogie générale (en ayant suivi l'unité de valeur pédagogique (UVP) commune aux commissions culturelles ou le stage initial du brevet E1 de la technique ou en étant titulaire du E1 minimum ou d'un brevet de formateur d'une commission culturelle)

La formation comprend deux stages :

- ☐ un stage de pédagogie préparatoire photo-vidéo en stage national
- ☐ un stage de pédagogie pratique photo-vidéo en stage national ou régional, en stage bloqué ou fractionné

La formation de FV1 comporte obligatoirement les deux stages devant s'articuler chronologiquement comme suit :

Le stage de pédagogie préparatoire, en salle, se déroulant en métropole ou dans les DOM-TOM sur une durée de deux jours minimum

Le stage de pédagogie pratique, en stage bloqué ou fractionné, se déroulant en milieu naturel, sur une période de **6 jours minimum**, avec **4 plongées minimum**. Ce dernier doit comporter un ensemble de plongées de prise de vues et d'encadrement

Les deux stages de la formation, sont obligatoirement indissociables. Ils peuvent se réaliser avec ou sans intervalle de temps entre les deux mais dans une période maximale de 18 mois.

Encadrement

Le stage de pédagogie préparatoire doit être encadré par soit :

- au moins 1 formateur vidéaste/photographe niveau 2 et 1 formateur photographe/vidéaste niveau 3.
- 1 instructeur photographe/vidéaste national (niveau III).

Le stage de pédagogie pratique doit être encadré par au moins 1 formateur vidéaste niveau 2

Sauf exception d'organisation, chaque stagiaire formateur vidéaste niveau 1 devra obligatoirement disposer d'un ou de deux stagiaires vidéastes niveau 1 maximum, pour réaliser son encadrement lors du module de pédagogie appliquée

Évaluation

- présentation d'un cours théorique et/ou technique et pratique de plongeur vidéaste niveau 1, préparé lors du stage de pédagogie préparatoire
- présentation d'un cours théorique et/ou technique et pratique de plongeur vidéaste niveau 1, préparé avant le stage de pédagogie pratique et illustré dans la mesure du possible par des images prises sur place
- analyse d'image (rush brut) pour des plongeurs vidéastes de niveau 1
- intégration au stage pratique (participation active au déroulement et à l'encadrement du stage)
- connaissance du matériel existant (caractéristiques et utilisation)
- maintenance et réparation courante, prévention contre les avaries.
- connaissance des statuts et réglementations de la FFESSM et de la CNPV.
- qualité du vidéogramme présenté à l'entrée en formation
- qualité des rushs réalisées durant le stage de pédagogie pratique (en rapport aux techniques enseignées aux PV1)

Jury

Le candidat est évalué en contrôle continu sur l'ensemble des stages par les équipes pédagogiques du stage de pédagogie préparatoire et du stage de pédagogie pratique en concertation.

Le brevet de formateur vidéaste niveau 1 sera délivré par un jury composé au choix de :

- ☐ Soit 1 formateur vidéaste niveau 3 et au moins 1 formateur vidéaste niveau 2
- ☐ soit 1 instructeur national vidéaste

Le président de la FFESSM ou son représentant est par ailleurs de droit président du jury de délivrance du brevet en cas de stage national, et le président du comité régional ou son représentant en cas de stage régional.

Équivalence avec les brevets CMAS

Pas d'équivalence.

Contenu de la formation

- connaissance des règlements spécifiques à la photo-vidéo de la FFESSM et de la CMAS

Etude du cursus de plongeur vidéaste de niveau 1 (et 2)

- les techniques spécifiques d'enseignement de la vidéo sous-marine (prise de vues en plongée et montage)
- analyse d'images (rushs et montage final) de plongeur vidéaste niveau 1
- les différents types de matériel de prise de vues et d'éclairage artificiel (caractéristiques, utilisation, maintenance et réparation courante)
- techniques de transfert, de présentation et d'utilisation des images
- formation à l'évaluation de plongeur vidéaste niveau 1
- formation à l'organisation et la conduite d'un stage de plongeurs vidéastes niveau 1 (organisation, intendance, dépannage, mise en place du matériel)